

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du jeudi 06 JUN 2024****Date de convocation :** 31 mai 2024**Date d'affichage :** 31 mai 2024**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 15

Etaients présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

Etaients absents : MM BELLANGER, LEMOINE

M GREBERT est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN**DELIBERATION N°2024-2-040 : SDE 22 : Dévoiement d'un câble d'éclairage public Allée des Arcades**

Il est nécessaire de procéder au dévoiement du câble d'éclairage public allée des Arcades.

Le SDE 22 a estimé le coût de l'opération à 3 699 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Par application du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 2 226,25 €, sera imputée à l'article 204182 (subventions d'équipements versées Bâtiments et installations) et devra être amortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le dévoiement du câble d'éclairage public allée des Arcades avec une estimation du coût de l'opération par le SDE 22 à 3 699 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

DIT que par application du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 2 226,25 € et sera imputée à l'article 204182 (subventions d'équipements versées Bâtiments et installations) et sera amortie.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Cédric GREBERT

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 10 juin 2024

Le Maire,

Michèle MOISAN